

Texte de Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*.

« La liberté de l'opinion publique distingue le gouvernement représentatif de ce qu'on peut appeler « la représentation absolue », dont la théorie de Hobbes constitue la plus remarquable formulation. Pour Hobbes, on le sait, les individus ne forment une unité politique que lorsqu'ils se donnent un représentant qu'ils habilitent à vouloir pour eux et auquel ils se soumettent (ce représentant peut, bien entendu, être une assemblée). Avant la désignation du représentant ou en dehors de sa personne, le peuple n'a aucune unité, il n'est qu'une *multitudo dissoluta* [*a disbanded multitude*]. Le peuple ne devient un sujet politique, une entité dotée de volonté et capable de s'exprimer, que dans et par la personne du représentant. Mais dès lors qu'il est habilité, le représentant se substitue absolument aux représentés, ceux-ci ne sauraient avoir d'autres voix que la sienne. C'est précisément cette substitution absolue du représentant aux représentés qu'empêche la liberté de l'opinion publique. Le peuple peut se manifester en tant que sujet politique doté d'une certaine unité (la plupart du temps partielle), en dehors de la personne des représentants. Lorsqu'un ensemble d'individus donne la même instruction à ses représentants, lorsqu'une foule manifeste dans la rue ou signe une pétition, lorsque des sondages font apparaître une tendance nette, le peuple se manifeste comme sujet politique capable de parler en dehors de ses gouvernants. La liberté de l'opinion publique maintient constamment ouverte la possibilité qu'un au-delà de la représentation fasse entendre sa voix, et éventuellement, sentir sa force. Le gouvernement représentatif est, en ce sens, un régime où les représentants ne peuvent jamais dire avec une confiance et une certitude absolue : « Nous le peuple ».

La représentation absolue comme l'autogouvernement du peuple ont pour effets d'abolir l'écart entre gouvernants et gouvernés, celui-ci parce qu'il fait des gouvernés les gouvernants, celle-là parce qu'elle substitue les représentants aux représentés. Le gouvernement représentatif maintient au contraire l'écart, il se définit par le double rejet de ces formes opposées de l'identité entre gouvernants et gouvernés »